### LA CDU, DES MEMBRES POUR VOUS ACCOMPAGNER

### Président de la CDU

**Mme AV. BOULET** (Directrice Générale de la Fondation Charles Mion - AIDER Santé)

### Deux médiateurs

**Dr JY. BOSC** (médecin néphrologue) **Mme K. GRANET** (Cadre de Santé & Vice-présidente de la CDU)

### Deux suppléants

Dr E. RICARD (médecin néphrologue)
M. M. LEGENDRE (Directeur des Services de Soins Infirmiers)

### Représentants des Usagers (RU)

M. Jude CATAYEE
M. Christian DANIS
M. Joseph BRUNDU
Mme Annie MORIN

### Responsable Qualité

Mme I. **FÉVRIER** 

## Président de la Conférence Médicale d'Établissement

Dr L. CHALABI (Médecin néphrologue)

#### **Assistante Sociale**

Mme C. **LEVY** 

### **Psychologue**

Mme S. LANDRON

#### Secrétaire de la CDU

Mme C. **LIDON** 

Ce dépliant s'adresse à tous les patients de la Fondation Charles Mion - AIDER Santé et à leurs proches, pour une meilleure prise en charge et améliorer leur qualité de vie en dialyse.

Que ce soit auprès des Représentants des Usagers ou par l'intermédiaire de la CDU, c'est en fonction de vos remarques et observations que nous pouvons progresser tous ensemble.

Les Représentants des Usagers sont à votre écoute, ainsi qu'une permanence de la CDU au sein de la Fondation Charles Mion - AIDER Santé:



Du lundi au vendredi de 9 à 12 h

- **6** 04 30 78 19 48
- 04 11 93 20 45

**Commission Des Usagers** 



Où nous trouver: 787, rue de la Valsière - 34790 Grabels

# INFORMATIONS PATIENTS



# Les Représentants des Usagers à votre écoute



Jude Catayee
Titulaire

\$ 04 67 69 16 37

Diude.catayee@orange.fr



Christian Danis
Titulaire

© 06 09 88 79 48

☑ danischristian@gmail.com



Joseph Brundu
Suppléant

© 06 61 21 98 80

☑ jbrundu@gmail.com



Annie Morin
Suppléante

© 06 16 91 00 91

☑ annie.morin5@wanadoo.fr







### CONSIDÉRER, **COMMUNIQUER**, SATISFAIRE...



Porteurs de la parole des usagers du système de santé et de leurs accompagnants, nous sommes garants du respect de vos droits et de vos intérêts. Nous vous accompagnons, vous soutenons et vous conseillons. Nous sommes formés pour ce faire et constitués en association agréée.

### Vos droits:

- Garantie de la qualité d'accueil, du soulagement de la douleur et assurance d'une vie digne.
- Information accessible et loyale sur les choix thérapeutiques.
- Consentement libre et éclairé.
- Tout patient est traité avec égard : ses croyances, son intimité et sa tranquillité sont respectées.
- Respect de la vie privée et confidentialité des informations personnelles, médicales et sociales.
- Expression des observations sur les soins, l'accueil et les conditions du traitement reçu.

### Mais aussi vos devoirs de citoyen :

Respect envers les autres patients, les professionnels de santé et le matériel mis à votre disposition.

nformation

Consultez l'Article 183 de la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

## DANS TOUTES CES ÉTAPES, UN REPRÉSENTANT DES USAGERS EST À VOTRE ÉCOUTE POUR VOUS ACCOMPAGNER.

Pour formuler vos remarques, suggestions et réclamations vous pouvez:



Vous adresser aux professionnels de santé



Adresser un courrier au représentant légal et président de la CDU



Saisir les Représentants des Usagers

### À la réception de votre requête :



Une enquête sera réalisée en interne si des éléments précis sont à recueillir



Une réponse vous sera formulée le plus rapidement possible



Une rencontre vous sera proposée afin d'échanger avec vous



Un médiateur peut être saisi

### **VOUS POUVEZ DEMANDER** L'EXAMEN DE VOTRE REQUÊTE PAR LA COMMISSION DES USAGERS.

# le rôle Commission **Des Usagers**



Le Code de la Santé Publique institue auprès de chaque établissement de soins une Commission des Usagers, présidée actuellement par le représentant légal de l'établissement.



La CDU veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches.



Elle contribue à l'amélioration de la politique d'accueil et de la prise en charge des patients.



Consultez le Décret n°2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la Commission des Usagers des Établissements de santé.